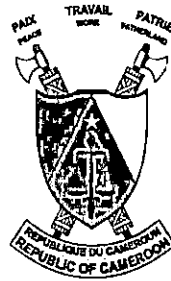


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET DU PATRIMOINE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF FINANCIAL
RESOURCES AND PATRIMONY

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
(CIPM)**

DEMANDE DE COTATION

**N°049/D13-325/DC/MINSANTE/CIPM/2020 DU 03 NOVEMBRE 2020
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL
D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MVOG-ADA**

Maitre d'ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique

**Financement : BIP 2020
Imputation : 54 40 530 06 220020 2221**

DOSSIER DE CONSULTATION

NOVEMBRE 2020



SOMMAIRE

PIECE N° 0 - AVIS DE CONSULTATION	03
PIECE N° I - REGLEMENT DE LA CONSULTATION	09
1.1 - Le Dossier de Consultation	09
1.2 - Préparation des offres	09
1.3 - Dépôt des offres	09
1.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres	10
1.5 - Attribution de la Lettre-commande	11
PIECE N° II - MODELES DE PIECES	11
2.1- Lettre de soumission	12
2.2- Modèle de tableau de comparaison des offres	12
2.3- Cadre de Bordereau des prix unitaires	12
2.4- Cadre de devis quantitatif et estimatif	14
2.5- Caution de soumission	14
PIECE N° III - PROJET DE LETTRE COMMANDE	16
TABLES DES MATIERES	17
TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES...	
CHAPITRE I: DISPOSITIONS GENERALES	19
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE	20
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES	21
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES	22
TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	23
TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	24
TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF	25
	26
PIECE N° IV : LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES.....	
	28
PIECE N° V : GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES.....	28

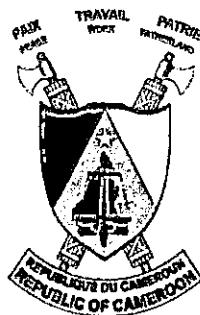


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET DU PATRIMOINE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF FINANCIAL
RESOURCES AND PATRIMONY

n° 0119 D 13-325

PIECE N° 0

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N°...../DC/MINSANTE/CIPM/2020 DU ...03/11/2020
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CMA MVOG-ADA.

1. Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet l'exécution des travaux de réhabilitation du Centre Médical d'Arrondissement de Mvog-ada, Département du Mfoundi, Région du Centre.

2. Description des prestations :

Les prestations, objet de cette consultation portent sur la réhabilitation du CMA de Mvog-Ada pour le compte du Ministère de la Santé Publique, et comprennent essentiellement:

- Peinture sur l'ensemble du bâtiment
- Carrelage général
- Etanchéité sur les chenaux et dans les douches
- La plomberie et l'électricité du bâtiment
- Le carrelage et le rééquipement des douches
- Les menuiseries métalliques et bois du bâtiment
- L'aménagement extérieur du bâtiment (VRD)
- La réfection des blocs opératoires et des laboratoires

3. Durée d'exécution :

La durée maximale d'exécution est de **deux (02) mois**.

4. Allotissement:

La prestation objet de la présente consultation est répartie en **un (01) lot unique**, ainsi qu'il suit :

Lot unique: Centre Médical d'Arrondissement de Mvog-ada (CMA).

5. Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel après étude préalable est de est de: **Quarante neuf millions neuf cent soixante six mille neuf cent soixante quinze (49 966 975) F CFA TTC.**

6. Participation et origine :

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine des BTP.

7. Financement :

Les prestations, objet de la présente consultation sont financées par le Budget du MINSANTE de l'Exercice 2020, sur la ligne d'imputation 54-40-530-06-220020-2221.

8. Consultation du Dossier:

Dès publication du présent avis, le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du MINSANTE sise à « l'Immeuble de la santé » non loin de l'immeuble de la Croix – Rouge Camerounaise.

9. Acquisition du Dossier de consultation :

Le Dossier de Consultation peut être obtenu au Bureau des Appels d'Offres de l'Immeuble de la santé sis à côté de l'immeuble de la Croix – Rouge Camerounaise, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **25 000 (Vingt cinq mille) Francs CFA**, payable au Trésor Public contre quittance représentant les frais d'achat du dossier

10. Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels ainsi qu'une copie numérique en version modifiable sur CD-ROM, devra parvenir au Bureau des Appels d'Offres de l'Immeuble de la santé sis à côté de l'immeuble de la Croix – Rouge Camerounaise, au plus tard le 12/11/2020 à **13 heures**, heure locale. Les Offres déposées contre récépissé devront porter la mention :

n° 049 **CONSULTATION N° 13-325/DC/MINSANTE/CIPM/2020 DU 12/11/2020
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICALE
D'ARRONDISSEMENT DE MVOG-ADA, DEPARTEMENT DU MFOUNDI,
REGION DU CENTRE.**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le 12/11/2020 par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINSANTE, sise à l'immeuble Ex – PSFN situé à proximité du siège de la Croix Rouge camerounaise, à partir de **14 heures**, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

12. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances d'un montant de **FCFA Sept cent cinquante mille (750 000)** et d'une durée de validité de trente (30) jours.

13. Principaux critères d'évaluation :

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants:

A/ Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet;
- Absence de caution de soumission à l'ouverture ;
- Pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
- Non satisfaction de **3/4 de oui** des critères essentiels.

B/ Critères essentiels :

- Présentation générale des offres ;
- Références de l'entreprise dans les prestations similaires ;

Les critères essentiels sont soumis à des minima dont le détail est donné dans la grille d'évaluation (PIECE n°5).

Cette évaluation se fera de manière binaire (**oui** ou **non**), avec un minimum acceptable d'au moins **3/4 de OUI** de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

14. Attribution

La Lettre Commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre jugée la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Consultation, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 3/4 de oui des critères essentiels.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de **soixante (60) jours**, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

16. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du MINSANTE sise à l'immeuble Ex – PSFN situé à proximité du siège de la Croix Rouge camerounaise.

Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Division des Etudes et des Projets du Ministère de la Santé Publique sis à côté de l'Immeuble de la Croix – rouge.

Fait à Yaoundé, le **03 NOV 2020**

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
Dr MANAOUA Malachie

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP (*Journal des projets* ;)
- Service des Marchés Publics/DRFP ;
- CIPM/MINSANTE ;
- Archives/chrono ;
- Affichage.





PIECE N° 0

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N° 049/D13-325/DC/MINFI/CIPM/2020 DU 03 NOVEMBRE 2020
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CMA MVOG-ADA.

1. Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet l'exécution des travaux de réhabilitation du Centre Médical d'Arrondissement de Mvog-ada, Département du Mfoundi, Région du Centre.

2. Description des prestations :

Les prestations, objet de cette consultation portent sur la réhabilitation du CMA de Mvog-Ada pour le compte du Ministère de la Santé Publique, et comprennent essentiellement:

- Peinture sur l'ensemble du bâtiment
- Carrelage général
- Etanchéité sur les chenaux et dans les douches
- La plomberie et l'électricité du bâtiment
- Le carrelage et le rééquipement des douches
- Les menuiseries métalliques et bois du bâtiment
- L'aménagement extérieur du bâtiment (VRD)
- La réfection des blocs opératoires et des laboratoires

3. Durée d'exécution :

La durée maximale d'exécution est de **trois (03) mois**.

4. Allotissement:

La prestation objet de la présente consultation est répartie en **un (01) lot unique**, ainsi qu'il suit :
Lot unique: Centre Médical d'Arrondissement de Mvog-ada (CMA).

5. Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel après étude préalable est de **est de: Quarante neuf millions neuf cent soixante six mille neuf cent soixante quinze (49 966 975) F CFA TTC.**

6. Participation et origine :

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine des BTP.

7. Financement :

Les prestations, objet de la présente consultation sont financées par le Budget du **MINISANTE** de l'Exercice **2020**, sur la ligne d'imputation **54-40-530-06-220020-2221**.

8. Consultation du Dossier:



Dès publication du présent avis, le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du MINSANTE sise à « l'Immeuble de la santé » non loin de l'immeuble de la Croix – Rouge Camerounaise.

9. Acquisition du Dossier de consultation :

Le Dossier de Consultation peut être obtenu au Bureau des Appels d'Offres de l'Immeuble de la santé sis à côté de l'immeuble de la Croix – Rouge Camerounaise, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **25 000 (Vingt cinq mille) Francs CFA**, payable au Trésor Public contre quittance représentant les frais d'achat du dossier

10. Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels ainsi qu'une copie numérique en version modifiable sur CD-ROM, devra parvenir au Bureau des Appels d'Offres de l'Immeuble de la santé sis à côté de l'immeuble de la Croix – Rouge Camerounaise, au plus tard le **12/11/2020 à 13 heures**, heure locale. Les Offres déposées contre récépissé devront porter la mention :

**CONSULTATION N°049/D 13-325/DC/MINSANTE/CIPM/2020 DU 03/11/2020
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICALE
D'ARRONDISSEMENT DE MVOG-ADA, DEPARTEMENT DU MFOUNDI,
REGION DU CENTRE.**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le **12/11/2020** par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINSANTE, sise à l'immeuble Ex – PSFN situé à proximité du siège de la Croix Rouge camerounaise, à partir de **14 heures**, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

12. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances d'un montant de **FCFA Sept cent cinquante mille (750 000)** et d'une durée de validité de trente (30) jours.

13. Principaux critères d'évaluation :

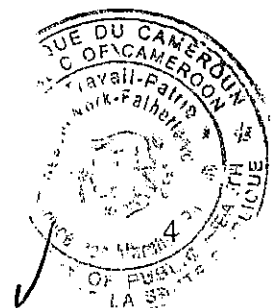
Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants:

A/ Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet;
- Absence de caution de soumission à l'ouverture ;
- Pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
- Non satisfaction de **3/4 de oui** des critères essentiels.

B/ Critères essentiels :

- Présentation générale des offres ;
- Références de l'entreprise dans les prestations similaires ;
- Qualité du personnel ;
- Moyens logistiques.



Les critères essentiels sont soumis à des minima dont le détail est donné dans la grille d'évaluation (PIECE n°5).

Cette évaluation se fera de manière binaire (**oui** ou **non**), avec un minimum acceptable d'au moins 3/4 de **OUI** de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

14. Attribution

La Lettre Commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre jugée la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Consultation, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 3/4 de oui des critères essentiels.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de **soixante (60) jours**, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

16. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du MINSANTE sise à l'immeuble Ex – PSFN situé à proximité du siège de la Croix Rouge camerounaise.

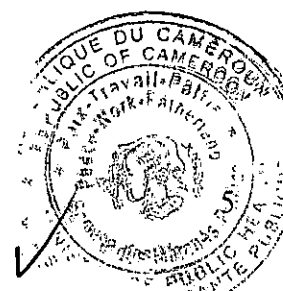
Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Division des Etudes et des Projets du Ministère de la Santé Publique sis à côté de l'Immeuble de la Croix – rouge.

Fait à Yaoundé, le 03 Novembre 2020

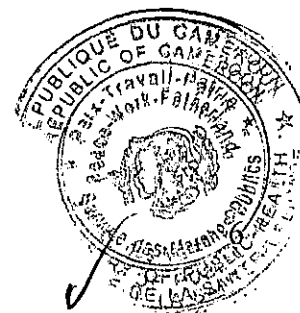
LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
Dr MANAOUDA Malachie

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP (*Journal des projets* ;)
- Service des Marchés Publics/DRFP ;
- CIPM/MINSANTE ;
- Archives/chrono ;
- Affichage.



**CONSULTATION NOTICE FOR A REQUEST FOR QUOTATION
N°...../RQ/MINFI/CIPM/2020 OF.....
FOR THE MAINTENANCE OF THE CENADI BUILDINGS OF THE
MINISTRY OF FINANCE**



PIECE N° I

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de consultation décrit les prestations faisant l'objet de la Lettre-commande et fixe ses procédures et ses conditions.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
- (a) L'Avis de Consultation ;
 - (b) Le Règlement de la Consultation ;
 - (c) Les Modèles des Pièces ;
 - (d) Le projet de Lettre-commande ;
 - (e) La liste des Banques et Organisme agréées par le MINFI;
 - (f) La Grille d'Evaluation.
- 1.3 Le cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

1.2 - PREPARATION DES OFFRES

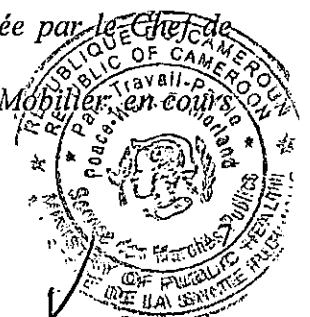
Article 2 - Langue de l'offre

L'offre, ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, timbrée, datée et signée ;
- (b) le dossier administratif complet comprenant :
 1. Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois, délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
 2. Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
 3. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;
 4. Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de F CFA 25 000 (Vingt cinq mille Francs CFA) ;
 5. Une attestation de Non Redevance en cours de validité, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;
 6. Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier en cours de validité ;



7. *Un certificat de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;*
8. *Une attestation et plan de localisation de l'entreprise signés du chef de centre des impôts du ressort en cours de validité ;*
9. *La caution de soumission.*

La non-conformité d'un document justificatif de l'une des pièces ci-dessus, 48 heures après le délai de grâce, entraîne l'élimination de l'offre.

- (c) les références dans les prestations similaires ;
- (d) la qualité du personnel et les moyens logistiques;
- (e) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (f) le Devis Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté, signé et cacheté ;
- (g) le projet de Lettre-commande complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière.

Article 4 - Offre

- 4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission, le lieu d'exécution et la nature des prestations ainsi que les prix :
 - a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) ;
 - b. toutes taxes comprises (TTC).
- 4.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires ;
- 4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-commande

Article 5 - Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de soixante (60) jours à compter de la date de dépôt des offres.

1.3- DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Sous peine de rejet, les soumissionnaires placeront dans une enveloppe un (01) original et les six (06) copies marqués comme tels :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner, et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner ;
- (c) Cette enveloppe devra être scellée et ne comporter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

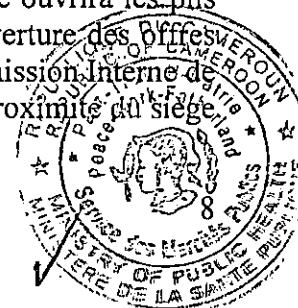
Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis de Consultation.

1.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés

La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'ouverture des offres qui aura lieu le 12/11/ 2020 à 14 heures précises dans la Salle de Réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINSANTE, sise à l'immeuble Ex – PSFN situé à proximité du siège de la Croix Rouge camerounaise.



Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et Descriptif des Prestations ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

1.5- ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 11 - Attribution de la Lettre-commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution du Marché au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante à l'issue de l'évaluation.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre-commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Consultation dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la consultation ;
- c) Le montant de la Lettre-commande ;
- d) Le délai d'exécution.

Article 13 - Signature de la Lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, le Marché sera signé par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

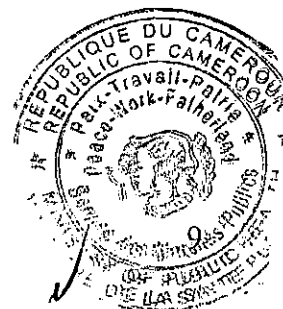
Article 14 – Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de Commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la manière suivante :

(i) Est coupable de « corruption » quiconque

- offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre -commande, et
- fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms de sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

(ii) Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre- commande de manière préjudiciable au Maître d'ouvrage. « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment, toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres, à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'ouvrage des avantages de cette dernière.



PIECE N° II

MODELES DE PIECES

2.1. LETTRE DE SOUMISSION

Date :

CONSULTATION N°049/D13-325/DC/MINSANTE/CIPM/2020 DU 03/11/2020

***POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICALE
D'ARRONDISSEMENT DE MVOG-ADA, DEPARTEMENT DU MFOUNDI,
REGION DU CENTRE***

*A Monsieur le Ministre de la Santé Publique
Yaoundé*

Monsieur le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous soussignés, proposons d'effectuer les travaux « ... » faisant l'objet du **Lot unique n°** abritant le CMA de Mvog-ada, conformément à la Demande de Cotation susvisée, pour la somme de Hors Taxe (en lettres et en chiffres) de F CFA et toutes Taxes Comprises (en lettres et en chiffres) de F CFA.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de soixante (60) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un contrat en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution de la Lettre-Commande, constituera une Lettre Commande nous obligeant réciproquement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération. /-

Le

Signature
Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat



2.2 TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINSANTE

CONSULTATION N°049/D13-325/DC/MINSANTE/CIPM/2020 DU 03/11/2020

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICALE D'ARRONDISSEMENT DE MVOG-ADA, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Exécution		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	délai	lieu		
1								
2								
3								

2. MEMBRES DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

N°	NOM ET PRENOM	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINSANTE

**CONSULTATION N°049/D13-325./DC/MINSANTE/CIPM/2020 DU 03/11/2020
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICALE D'ARRONDISSEMENT DE MVOG-
ADA, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE.**

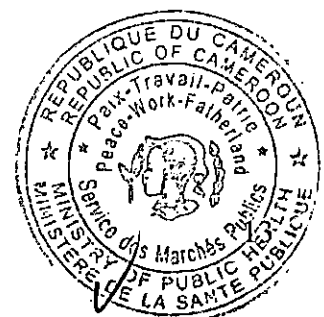
Date limite de remise des offres : **le 12/11/2020**

2.3. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (Rempli, signé, cacheté et daté)

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	PU EN CHIFFRE	PU EN LETTRE
	I- Revêtements			
	Murs			
	Fourniture et pose de la faïence sur les murs des toilettes	m ²		
	Fourniture et pose des carreaux grès cérame sur les murs extérieurs	m ²		
	Sols			
	Décapage sol existant	m ²		
	Fourniture et pose des carreaux grès cérame de 30X30 pour salles d'hospitalisation et bureaux	m ²		
	Fourniture et pose des carreaux 20X20 au sol des toilettes	m ²		
	étanchéité sous salle humide et chéneau	m ²		
	plafonds en contre plaquet			
	fourniture et pose plafonds en contre plaquet	m ²		
	II- Menuiserie bois et alu / métallique			
	Porte en bois			
	Fourniture et pose des portes en bois massif			
	Type			
	P1: 70 x 220	u		
	P2: 90 x 220	u		
	Main courante escalier			
	Fourniture et pose main courante escalier	m ^l		
	Fenêtres			
	Fourniture et pose des fenêtres en alu			
	Type			
	F3: 150 x 120	u		



	III- Electricité			
	Installation du schéma électrique	Ens		
	Fourniture et pose des réglettes économiques ingelec de 1,20	u		
	Fourniture et pose des prises et interrupteurs	u		
	IV- Plomberie sanitaire RIA			
	Installation générale du système d'adduction d'eau	Ens		
	Fourniture et pose des wc à l'anglais	u		
	Fourniture et pose des colonnes de douche	u		
	Fourniture et pose des lave mains	u		
	Fourniture et pose des miroirs	u		
	Fourniture et pose des portes papiers hygiéniques	u		
	Fourniture et pose des portes savons	u		
	Fourniture et pose des portes serviettes	u		
	V. Peinture			
	Application de deux couches de peinture type pantex 800 sur murs intérieurs et plafond	m ²		
	Application de deux couches de peinture type pantex 1300 sur murs extérieur	m ²		



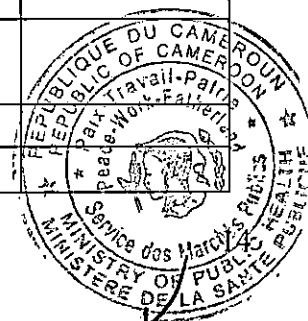
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINSANTE

**CONSULTATION N°049/D13-325/DC/MINSANTE/CIPM/2020 DU 03/11/2020
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICALE D'ARRONDISSEMENT DE MVOG-
ADA, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE.**

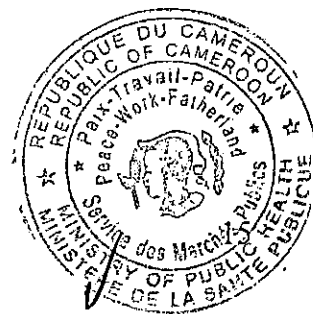
Date limite de remise des offres : **le 12/11/2020**

2.4. DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (Rempli, signé, cacheté et daté)

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QTE	PU	PT
	I- Revêtements				
	Murs				
	Fourniture et pose de la faïence sur les murs des toilettes	m ²	200		
	Fourniture et pose des carreaux grès cérame sur les murs extérieurs	m ²	180		
	Sols				
	Décapage sol existant	m ²	500		
	Fourniture et pose des carreaux grès cérame de 30X30 pour salles d'hospitalisation et bureaux	m ²	500		
	Fourniture et pose des carreaux 20X20 au sol des toilettes	m ²	160		
	Etanchéité sous salle humide et chéneau	m ²	120		
	Plafonds en contre plaquet				
	Fourniture et pose plafonds en contre plaquet	m ²	200		
	Sous-total I				
	II- Menuiserie bois et alu / métallique				
	Porte en bois				
	Fourniture et pose des portes en bois massif				
	Type				
	P1: 70 x 220	u	30		
	P2: 90 x 220	u	10		
	Main courante escalier				
	Fourniture et pose main courante escalier	ml	50		
	Fenêtres				
	Fourniture et pose des fenêtres en alu				
	Type				
	F3: 150 x 120	u	10		
	Sous-total II				
	III- Electricité				
	Installation du schéma électrique	Ens			
	Fourniture et pose des reglettes économiques ingelec de 1,20	u	150		
	Fourniture et pose des prises et interrupteurs	u	200		
	Sous-total III				



IV- Plomberie sanitaire RIA			
Installation générale du système d'adduction d'eau	Ens		
Fourniture et pose des wc à l'anglaise	u	25	
Fourniture et pose des colonnes de douche	u	25	
Fourniture et pose des lave mains	u	25	
Fourniture et pose des miroirs	u	25	
Fourniture et pose des portes papiers hygiéniques	u	25	
Fourniture et pose des portes savons	u	25	
Fourniture et pose des portes serviettes	u	25	
Sous-total IV			
V. Peinture			
Application de deux couches de peinture type pantex 800 sur murs intérieurs et plafond	m ²	3000	
Application de deux couches de peinture type pantex 1300 sur murs extérieur	m ²	1500	
Sous-total V			
TOTAL GENERAL			
<u>RECAPITULATIF</u>			
I. REVETEMENT			
II. MENUISERIE BOIS ET ALU/METALLIQUE			
III. ELECTRICITE			
IV. PLOMBERIE SANITAIRE RIA			
V. PEINTURE			
TOTAL GENERAL			



2.5- CAUTION DE SOUMISSION

Modèle de caution de soumission

Adressée à [indiquer l'Autorité Contractante et son adresse], « l'Autorité Contractante »

Attendu que le Fournisseur Ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du Pour [rappeler l'objet de l'appel d'offres], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

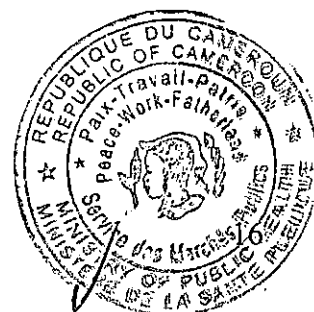
Nous nous engageons à payer à l'Autorité Contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à le



MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

PIECE N° III

PROJET DE LETTRE COMMANDE

LETTRE COMMANDE N° _____/LC/MINSANTE/DRFP/ DU _____
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION

N°049/D13-325/DC/MINSANTE/CIPM/2020 DU 03/11/2020

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICALE D'ARRONDISSEMENT DE
MVOG-ADA, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE
MAITRE D'OUVRAGE : MINSANTE

TITULAIRE :

NUMERO CONTRIBUTUABLE :

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE :

NUMERO COMPTE :

ADRESSE :

BP :

TEL/FAX :

OBJET : POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICALE
D'ARRONDISSEMENT DE MVOG-ADA.

MONTANT :

TOTAL HORS TAXES	
<i>TVA (19, 25%)</i>	
<i>IR (2, 2% ou 5, 5%)</i>	
TOTAL TOUTES TAXES	
NET A PAYER	

DELAI D'EXECUTION: Le délai maximal d'exécution est de **trois (03) mois**.

FINANCEMENT : BUDGET DU MINSANTE - EXERCICE 2020

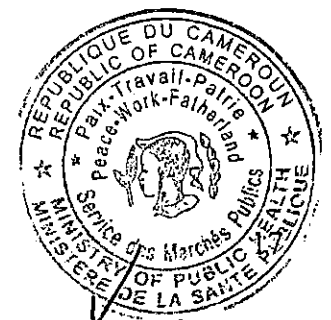
IMPUTATION : 54-40-530-06-220020-2221

SOUSCRITE, LE :

SIGNEE, LE :

NOTIFIEE, LE :

ENREGISTREE, LE :



ENTRE L'Etat du Cameroun,

Représenté par : Monsieur le Ministre de la Santé Publique

Ci-après désigné : « **LE MAITRE D'OUVRAGE** »

D'UNE PART,

ET

L'ENTREPRISE :

NUMERO CONTRIBUABLE :

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE :

NUMERO COMPTE :

ADRESSE :

BP :

TEL/FAX:

Représentée par :

Ci-après désignée : « **LE COCONTRACTANT** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :

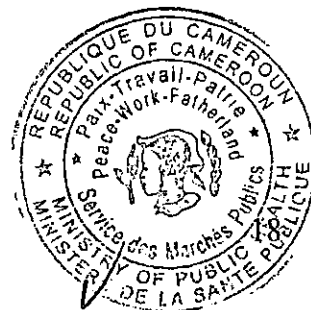


TABLE DE MATIERES

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

ARTICLE 6 - DELAI D'EXECUTION

ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

ARTICLE 8 - COMMUNICATIONS

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE- COMMANDE

ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 11 - RECEPTION

ARTICLE 12 - GARANTIE

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 13 - GENERALITES - PRIX

ARTICLE 14 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 15 – MODE DE PAIEMENT

ARTICLE 16 - REGIME FISCAL

ARTICLE 17 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 18 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 19 - REGLEMENT DES LITIGES

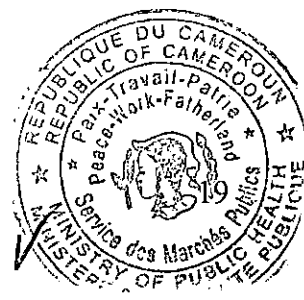
ARTICLE 20- RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 21 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

TITRE IV : DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF



TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande a pour objet les travaux de réhabilitation du Centre Médical d'Arrondissement de Mvog-ada pour l'exercice 2020.

La description des prestations est indiquée à l'article 10 ci-après.

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre-commande est passée après Avis de Consultation pour une Demande de Cotation n°...../DC/MINSANTE/CIPM/2020 du

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

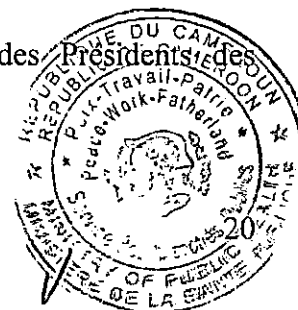
Les pièces contractuelles constitutives de la Lettre-commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- la description des prestations ;
- la soumission du cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et la description des Prestations ci-dessus cités,
- le bordereau des prix unitaires ;
- le détail quantitatif et estimatif.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi n°2018/011 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2018 ;
- 2- La loi n°2018/012 du 14 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités;
- 3- La Loi n°2018/012 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;
- 4- Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 5- Le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- 6- Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- 7- Le décret n°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
- 8- Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- 9- Le décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- 10- L'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'appel d'offres ;
- 11- L'arrêté n°33/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés publics ;
- 12- La circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- 13- La circulaire n°008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;
- 14- Décision n°00432/CAB/MINMAP du 18 Juin 2019 portant nomination des Présidents des Commission Internes de Passation des Marchés ;



- 15- Note de service n°034/NS/MINMAP/CAB du 25 avril 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Interne de Passation des Marchés placées auprès des chefs de Départements Ministériels ;
- 16- Note de service n°00798/D/MINSA NTE/SG/DRFP du 14 octobre 2019 constatant la composition de la CIPM/MINSANTE ;
- 17- D'autres textes spécifiques au domaine concerné par la Lettre-Commande ;
- 18- Les textes régissant les corps de métiers ;
- 19- Les normes en vigueur ;

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

5.1. ATTRIBUTIONS

- **Le Maître d'Ouvrage** est : Le Ministre de la Santé Publique.
- **Le Chef de Service du Marché** est : Le Chef de Division des Etudes et des Projets (DEP)
- **L'Ingénieur du Marché** est : le Délégué Départemental du MINDCAF territorialement compétent ci-après Désigné Ingénieur ;
- **Le Cocontractant** est : [A préciser].

5.2. NANTISSEMENT

- L'autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses est : **Le Ministre de la Santé Publique;**
- Le responsable chargé du paiement est : **le Payeur Spécialisé du Trésor placé auprès du MINSANTE ;**
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est **Le Chef de Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique.**

ARTICLE 6 - DELAI D'EXECUTION

Le délai maximal d'exécution est de **TROIS (03) mois.**

ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant fait élection de domicile à B.P : Tel :
Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

- 8.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent contrat devront être faites aux adresses suivantes :
- a. Dans le cas où le Cocontractant est le destinataire : **Insérer l'adresse du cocontractant**
 - b. Dans le cas où l'Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur **Le Ministre de la Santé Publique** avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'ingénieur le cas échéant.
- 8.2. Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de service et à l'Ingénieur.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le cocontractant a pour mission d'exécuter les travaux (lot) abritant le Centre Médical d'Arrondissement de Mvog-Ada du Ministère de la Santé Publique, comme décrit dans la description des prestations ci-dessous, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la Lettre-commande.

La responsabilité du cocontractant reste engagée conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS



Les prestations, objet de la présente consultation portent sur les travaux de réhabilitation du CMA de Mvog-Ada du Ministère de la Santé Publique de la manière suivante :

- Peinture sur l'ensemble du bâtiment
- Carrelage général
- Etanchéité sur les chenaux et dans les douches
- La plomberie et l'électricité du bâtiment
- Le carrelage et le rééquipement des douches
- Les menuiseries métalliques et bois du bâtiment
- L'aménagement extérieur du bâtiment (VRD)
- La réfection des blocs opératoires et des laboratoires

ARTICLE 11 - RECEPTION

Pour éviter toute contestation, le cocontractant est tenu de demander la réception par lettre recommandée ou message porté contre décharge adressé au Maître d'Ouvrage.

Cette réception sera prononcée dès la fin des travaux.

La réception sera effectuée, sur la demande du Cocontractant par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception, par une Commission composée ainsi qu'il suit :

- Le Maître d'Ouvrage ou son Représentant : **Président** ;
- L'Ingénieur du marché : **Rapporteur** ;
- Le Chef de Service du Marché : **Membre** ;
- Le Chef de service des Marchés du MINSANTE : **Membre** ;
- L'ingénieur de suivi du projet du MINSANTE, **Membre** ;
- Le Directeur de l'Hôpital : **Membre** ;
- Le Cocontractant : **Membre** ;
- Le Représentant du MINMAP : **Observateur** ;
- L'Agent chargé des opérations de comptabilité matières de la DRFP : **Membre**.

Cette Commission vérifiera la qualité et la conformité des prestations par rapport aux caractéristiques définies dans la Description des prestations et dans la fiche de suivi et d'évaluation tenue par le **Chef de Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique** et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité, le cocontractant sera payé pour les prestations réellement effectuées.

En cas de conformité, la Commission prononcera la réception.

Il sera alors dressé un procès verbal de réception signé par tous les membres de la Commission

ARTICLE 12 - GARANTIE

S'agissant des prestations de cette nature, il ne sera pas opéré de retenue de garantie.

Par ailleurs, le prestataire devra présenter une police d'assurance Responsabilité civile Chef d'entreprise en cours de validité.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 13 - GENERALITES - PRIX

Le cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.



ARTICLE 14 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-commande s'élève à la somme de: Francs
CFA Toutes Taxes Comprises, conformément à l'extrait du devis estimatif détaillé ci-après :



MONTANT HTVA	
<i>T.V.A. 19,25% HTVA</i>	
<i>I.R. 2,2% ou 5,5% HTVA</i>	
MONTANT TTC	
NET À PAYER	

ARTICLE 15 – MODE DE PAIEMENT

- Le Maître d’Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l’exécution de la présente Lettre-commande par crédit au compte ci-après Ouvert au nom de la société..... à la (banque) agence de

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE (RIB)

- Le cocontractant peut solliciter des paiements trimestriels sur la base des décomptes et des rapports d’activités approuvés.

ARTICLE 16- REGIME FISCAL

La présente Lettre-commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 17 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 18 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires originaux de la présente Lettre-commande seront édités par les soins des services du Maître d’Ouvrage et transmis à ce dernier pour signature et diffusion.

ARTICLE 19 - REGLEMENT DES LITIGES

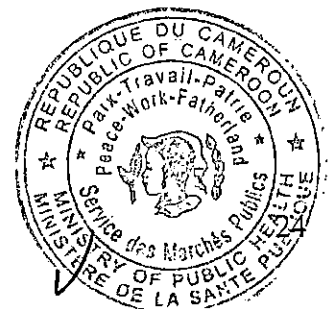
Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l’objet d’une tentative de règlement à l’amiable. Au cas où celui-ci n’est pas possible, tout différend découlant de l’exécution de la présente Lettre-commande sera définitivement tranché par les juridictions compétentes du Cameroun

ARTICLE 20 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande peut être résiliée dans les conditions, termes et formes prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 21 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande ne sera valide qu’après sa signature par le Maître d’Ouvrage et n’entrera en vigueur qu’à sa notification au cocontractant par le Ministre de la Santé Publique.



TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

(Signé, cacheté et daté)

- **TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MVOG-ADA**

INTROUDUCTION

Dans ce rapport il est question d'examiner les différents corps d'états de la construction, afin de proposer des solutions faces aux problèmes rencontrés sur la construction.

I. Observations et situation du bâtiment

Le bâtiment présente de nombreuses imperfections principalement dû à son vieillissement et a un manque d'entretien durant une bonne période.

Ces imperfections son de plusieurs natures et sur différents corps d'état tel que :

1. Peinture sur l'ensemble des bâtiments à refaire
2. Carrelage général à refaire
3. Etanchéité à refaire sur les chenaux et dans les douches
4. La plomberie et l'électricité du bâtiment sont dépassés et entièrement à refaire
5. Le carrelage et le rééquipement de toutes les douches sont à refaire
6. Les menuiseries métalliques et bois sont à refaire sur certains endroits du bâtiment
7. L'aménagement extérieur du bâtiment à refaire (VRD)
8. La réfection complète des blocs opératoires et des laboratoires

| DESCRIPTION GENERALE DES MATERIAUX

Le présent chapitre permet de connaitre la qualité et la consistance des travaux à effectuer et la nature des matériaux à utiliser.

Les normes et règlement prescrits sont issus des documents techniques unifiés (D.T.U) et les règles techniques de conception.

Le présent devis descriptif est constitué de 07 lots à savoir:

- ❖ Les travaux préliminaires
- ❖ Maçonnerie
- ❖ Menuiserie et vitrerie
- ❖ Electricité
- ❖ Plomberie
- ❖ Assainissement
- ❖ Finitions générales

Pour une bonne rénovation de notre ouvrage, nous proposons au maitre d'ouvrage, les caractéristiques des matériaux à utiliser lors de l'exécution des travaux. Les matériaux à utiliser seront :

Granulats.

Les granulats à utiliser répondent aux spécifications de la norme NFP18.101. Il s'agit du :

Sables

Ils seront passés au crible et lavés. Ceux-ci viendront des carrières agréées ou seront des sables de rivières dont la granulométrie sera de 0/5 (pour béton armé et non armé) et 0/2 (pour mortier). Avant leurs utilisations, tous les types de sable devront être débarrassés de matières organiques d'origines animale ou végétale.



Gravier

Les classes de gravier utilisé pour la confection du béton seront 5/15. Ces graviers seront des matériaux homogènes, naturels ou concassés, débarrassés de leur poussière par exposition aux pluies ou par lavage manuel.

Liant

Le liant utilisé sera de type CPJ35 (ciment portland composé). Il ne devra présenter aucune trace d'humidité. Dans le cas échéant, le ciment devrait être rejeté et enlevé immédiatement du chantier.

Les liants répondent aux spécifications des normes les concernant (NFP15.300, NFP15 .301).

Eau de gâchage

Elle proviendra de l'alimentation en eau de CDE (Camerounaise Des Eaux) se trouvant près du site du projet. Elle sera dépourvue de matières solides, d'impuretés, des sels dissous et des détergents. Cette eau devra répondre aux spécifications de la norme NFP18.303.

Bois

Les essences suivantes seront utilisées: l'Azobé pour la charpente, l'Ayous pour le coffrage et le Doussié pour la menuiserie intérieure. Leur taux d'humidité sera de 22%.

LOT 100 : TRAVAUX PRELIMINAIRES

GENERALITES

Les travaux préliminaires portent sur l'ensemble des tâches ayant pour but de Préparer les surfaces à recevoir les réfections. Il s'agit de:

➤ **Décapage de l'enduit sur toutes les parties humides**

Il est question pour nous ici de décaper l'enduit sur toutes les parties de la construction présentant des traces d'humidités dans le but le re-enduit avec un mortier étanche c'est-à-dire auquel nous aurons ajouter des hydrofuges, pour corriger et stopper l'humidité.

➤ **Décapage de toutes les surfaces des murs carrelées**

L'humidité des murs à créer un défaut d'adhérence entre le carrelage et la surface d'applique

➤ **Préparation des surfaces à plafonner**

Il sera question pour nous de défaire toutes surfaces plafonnées présentant des débuts d'humidité et des surfaces plafonnées ne présentant aucunes normes.

LOT 200 : MACONNERIE

Enduits

Les enduits seront exécutés en deux phases :

1. L'enduit au mortier de ciment sur toutes les parties inférieurs des murs, à une hauteur de 1 mètre. Il sera exécuté à 1,5 cm d'épaisseur et dosé entre 350 et 400 kg/m³ (voir devis quantitatif) auquel nous ajouterons des hydrofuges pour stopper la progression de l'humidité dans le bâtiment.
2. Accrochage: gobetis avec mortier de gros sable (Sanaga) Finition avec mortier de sable fin taloché.

Chape

Les chapes seront refaites uniquement sur les zones où le carrelage repassera. Elle sera réalisée avec un mortier de gros sable dosé à 400 kg/m³.

Carrelage

Carrelage des murs

Les murs de toilettes seront revêtus de carreaux en faïence de couleur blanche pour faciliter l'entretien et renforcer l'étanchéité sur les murs. Ce carrelage devrait être exécuté sur toute la hauteur du mur.

Carrelage du sol

Il se fera avec des carreaux grès cérame sur toute la surface des sols des salles d'eau et des terrasses.

Les plinthes

Elles seront en grès cérame de 10cm et seront posées sur tous les pieds de mur.



LOT 300 : MENUISERIE, VITRERIE ET SERRURERIE

Menuiserie

- Menuiserie en bois
- Menuiserie métallique
- Vitrerie
- Serrurerie.

Menuiserie en bois.

Les menuiseries intérieures et faux plafonds intérieures seront exécutées selon les règles de l'art. Le bois employé sera exempt d'aubier ; de nœuds, de pourritures ou tout autres défauts. Il devra avoir un taux d'humidité inférieurs a 17 % afin d'éviter les déformations ultérieures.

Nous pouvons utiliser les essences de bois tels que le SAPELLI, le DOUSSIE I et L'OKOUME par ce que ces essences s'adaptent bien aux constructions exposées aux intempéries.

Portes.

Les cadres des portes seront réalisés en bois dur. Les battant des portes seront à âme pleine, a un ou deux. Les dimensions des portes seront fonction de l'utilisation des pièces.

Faux plafond.

Les faux plafonds seront lambris de bois vernis, d'épaisseur 4 mm et fixé sur un solivage en bois juste en dessous des entrails.

Menuiserie métallique.

Tout élément métallique utilisé devra être revêtu d'une couche de peinture pour éviter pour éviter le phénomène d'oxydation.

POUR MÉMOIRE (les cadres des fenêtres du sous-sol et étage 1 du bâtiment seront monté de châssis en aluminium et devant recevoir le vitrage les autres pièces du bâtiment auront des cadres coulissant en aluminium).

Vitrerie.

Les vitreries devront être conformes aux normes NFP 301 et 401. Le verre de vitre devra avoir une épaisseur minimale de 3 mm La coupe de verre devra être franche et sans éclats.

Serrurerie.

Les battants des portes intérieurs auront des serrures en aciers galvanisés inoxydables, sûreté à rouleau pour la porte du bureau, toutes les portes auront des serrures de blocage en bec de canne. Et les portes de la salle de réunion seront dotées des serrures anti paniques.

Quincaillerie.

Il s'agit de toute la quincaillerie de fixation et de finition des ouvertures (paumelles, poignets, vis, accessoires divers.....).

LOT 400 : ELECTRICITE ET PLOMBERIE

A-ELECTRICITE

Les appareils électriques seront de type LEGRAND ou similaires

Généralités :

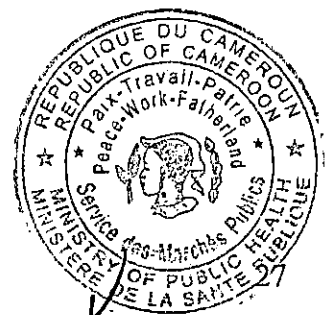
Les travaux à réaliser au titre du présent chapitre ont pour objet la fourniture et la mise en œuvre complète des équipements nécessaires aux installations électriques du centre.

Les équipements et installation du centre seront conçu pour fonctionner à partir d'un compteur divisionnaire fourni par la SONEL. Le courant distribué coté basse tension sera du type triphasé avec neutre 210/380V 50HZ, neutre direct à la terre (TT).

Travaux dus par l'entrepreneur

Les travaux comprennent d'une façon générale :

- La fourniture, le transport et la mise en place des équipements
- Le tableau divisionnaire basse-tension
- Les canalisations de distributions B.T dans le bâtiment



- Les chemins de câbles
- L'éclairage normal des locaux
- Le petit appareillage, les prises de courant
- Les prises de terre et les réseaux d'interconnexion.

Le présent énoncé des travaux n'est pas limitatif, l'entrepreneur devra assurer toutes les fournitures et exécuter tous les travaux de la profession nécessaires au complet achèvement des ouvrages.

Les scellements et les calfeutrements seront exécutés au mortier de ciment et dans le lot électricité.

Description des équipements (ou ouvrages) :

Tableau divisionnaire

Le tableau divisionnaire sera situé dans un local adossé au compteur SONEL par câble enterré de type RVFV, et placé dans l'endroit indiqué sur le plan afin d'assurer :

- La séparation, la protection et la commande des circuits « éclairage et prises » de l'énergie secteur.
- Le tableau comporte une séparation physique entre les circuits « éclairage et prises » et protégés par disjoncteurs différentiels actions instantanées.

Canalisation de distribution intérieure-circuit terminaux

Les circuits terminaux sont ceux qui alimentent directement les appareils d'utilisation (appareils d'éclairage, prise de courant).

Les canalisations encastrées des circuits terminaux seront réalisées en conducteurs cuivre série TH passés sous conduit tuyaux D16, D11, D9 pour les foyers lumineux implantés dans les locaux sans faux-plafonds (montage encastrés).

Les circuits terminaux « éclairages » en montage non apparent des vides des faux-plafonds seront réalisés en conducteurs VGV fixés en sous-faces des planchers hauts au moyen d'attaches appropriées.

Equipements intérieurs des locaux

Les prestations dues aux titres du présent article comprennent la fourniture et la mise en œuvre complète des installations comprises entre les dérivations (sur boîtier de dérivation) effectués sur les circuits terminaux et les foyers lumineux (ou les prises de courant) y compris les appareils de commandes.

Circuit d'éclairage commandé par interrupteur S.A

Les prestations dues au titre du présent article comprennent la boîte de dérivation, disposés sur le circuit terminal, la canalisation de descente vers l'interrupteur SA-250V-10A et la canalisation d'alimentation d'un foyer lumineux à partir de la boîte de dérivation d'alimentation de l'interrupteur.

- Interrupteur simple allumage encastré LEGRAND réf. : 80500 série Neptune 2

Circuit d'éclairage commandé par interrupteur va et vient.

Les circuits d'éclairages commandés par l'interrupteur Va et Vient seront réalisés dans les mêmes conditions que celles fixées à l'article ci-dessus :

- Interrupteur Va et Vient encastrer LEGRAND réf. : 805 58 série Neptune 2

Installation d'une prise courant 2P+T

Les présentations dues au titre du présent article comportent la fourniture et la mise en œuvre complète d'une prise de courant encastrée, raccordée en dérivation sur un circuit terminal.

Les canalisations d'alimentation seront constituées par des conducteurs type TH section minimal 2.5 mm² (arme cuivre), disposés sous conduit (tuyaux D16) en montage non apparent.

Socle de prise de courant 10/16A + terre encastrer Legrand réf. : 80529 série Neptune 2

Appareils d'éclairage

Objet : le présent article a pour but de définir les types d'appareils d'éclairages et des sources lumineuses dont la fourniture et la mise en œuvre complète comble ou lot électricité.

- Eclairage fluorescent est constitué uniquement de réglette complète de Hublot rond.

Installation électrique particulière

- Le présent article a pour objet de définir les installations électriques particulières comprenant
- Les installations de mise à la terre et l'interconnexion des masses



Circuit de terre et prise terre

Seules les prises de terre à fond de fouille, les interconnectent entre prise terre, les lignes principales de terre, les interconnectaient et les liaisons électriques sont connectées par le présent article.

Les dérivations divisionnaires qui aboutissent aux points de connexion des masses d'utilisation se rapportant aux installations relevant des canalisations secondaires et des circuits terminaux.

La prise de terre sera constituée par un conducteur en cuivre mi-torsadé de 29 mm², broyé dans le béton de propreté des fondations et intéressant le périmètre de tout le bâtiment. Il sera relié au tableau divisionnaire par une barrette de coupure réf. : 343 88 de Legrand.

La mise à la terre devra être prévue et à cet effet avant le coulage du béton de propreté l'on disposera en fond de fouille un conducteur de 28 mm² de section.

B-PLOMBERIE

Généralités

Les équipements et installations sont conçus pour fonctionner à partir d'un branchement direct au réseau de distribution publique d'eau (CDE).

La distribution

Les travaux de plomberies et sanitaires comprendrons :

- L'installation des conduites pour la distribution d'eau froide jusqu'aux appareils ;
- L'installation d'une bouche à incandescence sur la cour du bâtiment si possible ;
- La robinetterie ;
- L'installation des appareils sanitaires ;

L'alimentation se fera avec des tubes en PVC.

Le réseau de distribution comportera :

- Un compteur de calibre 20 mm et de perte de charges 0.3 bar ;
- Une conduite principale d'alimentation connectée au réseau CDE ;
- Des conduites secondaires branchées sur la conduite principale ;
- Des colonnes montantes branchées sur les conduites secondaires pour amener l'eau vers les étages ;
- La ceinture d'étage d'allure horizontale se branchera sur les colonnes pour la distribution de l'eau à chaque niveau.

Toute la robinetterie sera choisie de manière à limiter au minimum la perte de pression hydraulique.

Ce réseau doit répondre aux prescriptions ci-dessous :

Les canalisations seront fixées aux murs à l'intérieur des gaines techniques à l'aide des colliers à étriers à scellement ou à vis, suivant l'importance du diamètre de la canalisation. Les diamètres de canalisations sont calculés et résumés dans la partie réservée à la plomberie.

Les robinets, sanitaires et accessoires seront de type DELAFON satisfaisant aux conditions acoustiques définies par les normes en vigueur.

L'étanchéité sera assurée au niveau des robinets par le joint de type DELAFON ou similaire et devront résister à la chaleur et aux chocs.

L'évacuation

L'évacuation comportera toute installation des canalisations pour l'écoulement des eaux usées et des eaux vannes.

Toutes les évacuations seront effectuées gravitairement au réseau extérieurs du bâtiment. Les réseaux d'évacuation EU et EV seront séparés à l'intérieur du bâtiment mais réunis dans un système collectif à l'extérieur.

Les eaux de pluies seront collectées par des gouttières et évacuées par des descentes d'eaux et dirigées vers les fossés extérieurs.

Les eaux de ruissellement provenant de la cour et du parking et d'autres espaces seront évacuées à l'aide des caniveaux en béton armé coulés et recouverts de dalles.



Vanne d'arrêt :

Au niveau du bâtiment, il sera prévu une vanne d'arrêt installé dans chaque regard d'évacuation. Le niveau sonore des canalisations doit être inférieur à 30 dB.

Les eaux pluviales sont collectées par des gouttières et évacuées par des descentes d'eaux et dirigées vers les caniveaux aménagés tout autour du bâtiment.

500 : PEINTURES

Le choix des couleurs sera fonction de l'environnement immédiat du site. Le sol, la végétation et les bâtiments voisins feront partir des critères de choix.

Béton armé et les maçonneries

Les ouvrages en béton armé et les maçonneries extérieurs recevront une couche de peinture à eau de type « VINYLIQUE »

Elle comprendra les travaux suivants :

- Égrenage ;
- Ponçage ;
- Application de deux couches de peintures de ce type pour plafond.

Peintures intérieures.

Les ouvrages en béton armé et les maçonneries intérieures recevront une couche de peinture à huile de type « ACRYLIQUE ».

Elle comprend les travaux suivants :

- Égrenage ;
- Ponçage ;
- Application de deux couches de peintures de ce type, (voir plan architecte) ;
- Application de deux couches de peintures glycérophtalique ;
- Travaux de préparation des supports pour peinture acrylique.

Peintures sur bois.

Elle comprend les travaux suivants :

- Brossage,
- Reboussage;
- Dégraissage ;
- Ratissage soigné ;
- Une couche d'impression ;
- Deux couches de peinture du même type ;
- Toutes fournitures faites ainsi que toute suggestion.

Peintures sur menuiserie métallique.

Elle comprend les travaux suivants :

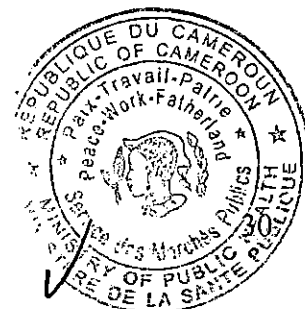
- Grattage ; brossage ;
- Dégraissage ;
- Ratissage soigné ;
- Une couche d'impression anti rouille ;
- Deux couches de peintures ;
- Toutes fournitures faites ainsi que toutes suggestions.

LOT 600 : VRD

Voirie et réseaux divers

Les travaux de voiries et réseaux divers et des aménagements consiste à :

- La construction des aires de circulation ;
- La construction des caniveaux en béton tout autour du bâtiment ;
- L'apport des terres végétales dans la jardinière
- L'engazonnement ;
- La plantation des arbustes.



Ces travaux se feront en fonction de l'aménagement de l'architecte concepteur.

Assainissement

Dans le cadre de notre projet nous aurons deux type d'assainissement : extérieurs et intérieurs.

L'assainissement extérieur consistera à :

- En l'évacuation des eaux pluviales (château et bassin versant) : elles seront recueillies dans des descentes à partir des châteaux, elles seront acheminées à travers des collecteurs souterrains reliés aux descentes par des coudes et qui aboutissent dans des caniveaux cunettes.
- Et en la construction de la fosse septique et du puisard suivant les règles de l'art et les plans.

Les équipements organiques

Cette partie concerne les équipements à mettre en place pendant le gros œuvre ; il s'agit essentiellement de la pose des gaines et des réservations pour l'eau, l'assainissement, le téléphone, la climatisation et l'électricité.

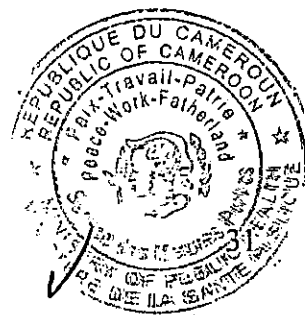
EXPLOITATION DE L'OUVRAGE

Pour assure une bonne durée de vie à notre ouvrage, un entretien permanent doit être effectué.

C'est ainsi que prescrivons pour certaines parties de l'ouvrage quelque règle à tenir.

CONCLUSION GENERAL

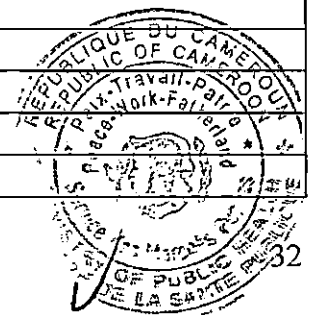
Nous venons ainsi de vous présenter le rapport de notre étude qui a été faite sur le CMA de MVOG-ADA dans le but de la rénover. Cette étude nous a permis d'établir, les différents devis ainsi que le choix des matériaux utilisés. Les différents prix que nous avons adoptés proviennent du marché local et de la mercuriale. Bien que ces matériaux entrant dans la construction aient été étudiés, nous prescrivons qu'il n'est pas exclu qu'un autres matériels soient utilisés.



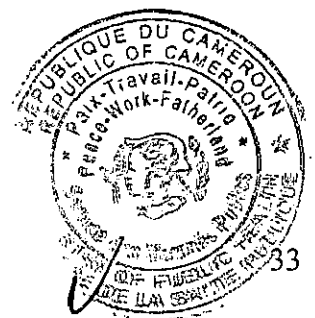
TITRE III: BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

(Rempli, signé, cacheté et daté)

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	PU EN CHIFFRE	PU EN LETTRE
	I- Revêtements			
	Murs			
	Fourniture et pose de la faïence sur les murs des toilettes	m ²		
	Fourniture et pose des carreaux grès cérame sur les murs extérieurs	m ²		
	Sols			
	Décapage sol existant	m ²		
	Fourniture et pose des carreaux grès cérame de 30X30 pour salles d'hospitalisation et bureaux	m ²		
	Fourniture et pose des carreaux 20X20 au sol des toilettes	m ²		
	étanchéité sous salle humide et chéneau	m ²		
	Plafonds en contre plaquet			
	fourniture et pose plafonds en contre plaquet	m ²		
	II- Menuiserie bois et alu / métallique			
	Porte en bois			
	Fourniture et pose des portes en bois massif			
	Type			
	P1: 70 x 220	u		
	P2: 90 x 220	u		
	Main courante escalier			
	Fourniture et pose main courante escalier	ml		
	Fenêtres			
	Fourniture et pose des fenêtres en alu			
	Type			
	F3: 150 x 120	u		
	III- Electricité			
	Installation du schéma électrique	Ens		
	Fourniture et pose des réglottes économiques Ingelec de 1,20	u		
	Fourniture et pose des prises et interrupteurs	u		
	IV- Plomberie sanitaire RIA			
	Installation générale du système d'adduction d'eau	Ens		
	Fourniture et pose des wc à l'anglais	u		
	Fourniture et pose des colonnes de douche	u		
	Fourniture et pose des lave mains	u		
	Fourniture et pose des miroirs	u		



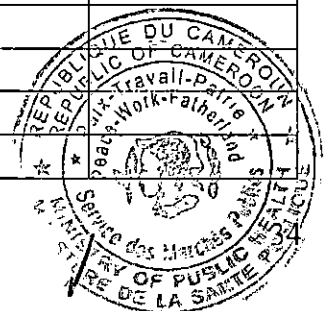
	Fourniture et pose des portes papiers hygiéniques	u		
	Fourniture et pose des portes savons	u		
	Fourniture et pose des portes serviettes	u		
	V. Peinture			
	Application de deux couches de peinture type pantex 800 sur murs intérieurs et plafond	m ²		
	Application de deux couches de peinture type pantex 1300 sur murs extérieur	m ²		



TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

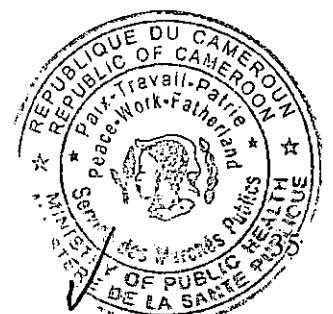
(Rempli, signé, cacheté et daté)

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QTE	PU	PT
	I- Revêtements				
	Murs				
	Fourniture et pose de la faïence sur les murs des toilettes	m ²	200		
	Fourniture et pose des carreaux grès cérame sur les murs extérieurs	m ²	180		
	Sols				
	Décapage sol existant	m ²	500		
	Fourniture et pose des carreaux grès cérame de 30X30 pour salles d'hospitalisation et bureaux	m ²	500		
	Fourniture et pose des carreaux 20X20 au sol des toilettes	m ²	160		
	Etanchéité sous salle humide et chéneau	m ²	120		
	Plafonds en contre plaquet				
	Fourniture et pose plafonds en contre plaquet	m ²	200		
	Sous-total I				
	II- Menuiserie bois et alu / métallique				
	Porte en bois				
	Fourniture et pose des portes en bois massif				
	Type				
	P1: 70 x 220	u	30		
	P2: 90 x 220	u	10		
	Main courante escalier				
	Fourniture et pose main courante escalier	ml	50		
	Fenêtres				
	Fourniture et pose des fenêtres en alu				
	Type				
	F3: 150 x 120	u	10		
	Sous-total II				
	III- Electricité				
	Installation du schéma électrique	Ens			
	Fourniture et pose des reglettes économiques Ingelec de 1,20	u	150		
	Fourniture et pose des prises et interrupteurs	u	200		
	Sous-total III				
	IV- Plomberie sanitaire RIA				
	Installation générale du système d'adduction d'eau	Ens			
	Fourniture et pose des WC à l'anglaise	u	25		
	Fourniture et pose des colonnes de douche	u	25		
	Fourniture et pose des lave mains	u	25		



Fourniture et pose des miroirs	u	25		
Fourniture et pose des portes papiers hygiéniques	u	25		
Fourniture et pose des portes savons	u	25		
Fourniture et pose des portes serviettes	u	25		
Sous-total IV				
V. Peinture				
Application de deux couches de peinture type pantex 800 sur murs intérieurs et plafond	m ²	3000		
Application de deux couches de peinture type pantex 1300 sur murs extérieur	m ²	1500		
Sous-total V				
TOTAL GENERAL				
<u>RECAPITULATIF</u>				
I. REVETEMENT				
II. MENUISERIE BOIS ET ALU/METALLIQUE				
III. ELECTRICITE				
IV. PLOMBERIE SANITAIRE RIA				
V. PEINTURE				
TOTAL GENERAL				

Arrêté le présent devis à la somme de **FCFA TTC**.....



PAGE ____ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE

N°...../LC/ MINSANTE/DRFP/CIPM DU

PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION

N°049/D13-325/DC/MINSANTE/CIPM/2020 DU 03/11/2020

AVEC L'ENTREPRISE : (*Raison sociale et adresse du COCONTRACTANT*).....

REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MVOG-ADA

MAITRE D'OUVRAGE : MINSANTE

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

MONTANT HTVA	
<i>T.V.A. 19,25% HTVA</i>	
<i>I.R. 2,2% ou 5,5% HTVA</i>	
MONTANT TTC	
NET À PAYER	

DELAI D'EXECUTION : Le délai maximal d'exécution est de trois (03) mois.

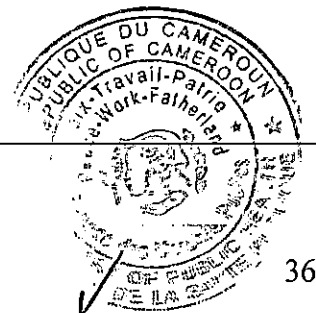
Lue et acceptée par le Cocontractant

Yaoundé, le

Signée par le Maître d'Ouvrage,

Yaoundé, le

Enregistrement



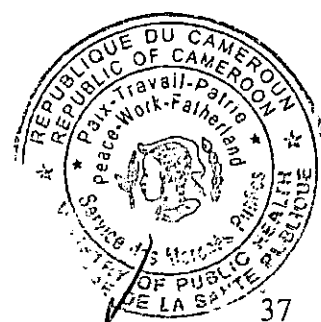
PIECE N° IV : LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES PAR LE MINFI

A. BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP : 11 834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP : 2 933 Douala ;
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP : 600 Douala;
4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), BP : 1 925 Douala;
5. Citi Bank Cameroun (CITIGROUP) , BP : 4 571 Douala;
6. Commercial Bank-Cameroon (CBC) , BP : 4004 Douala;
7. Ecobank Cameroun (ECOBANK) , BP : 582 Douala;
8. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) , BP : 6 578 Yaoundé;
9. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300 Douala;
10. Société Générale Cameroun (SGC), BP : 4042 Douala;
11. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) , BP : 1 784 Douala;
12. Union Bank of Cameroon PLC(UBC) , BP : 15 569 Douala;
13. United Bank for Africa (UBA) , BP : 2 088 Douala;
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé;
15. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA);
16. Bank of Africa Cameroon.

B. COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. Activa Assurances, BP: 12 970 Douala;
2. Assurance et Réassurance Africaine (AREA) SA, BP : 18 404 Douala ;
3. Atlantique Assurances, S.A, BP 2933 Douala ;
4. Beneficial General Insurance S.A, BP 2328 Douala ;
5. CPA S.A, BP 54, Douala ;
6. Nsia Assurances, 2759 Douala ;
7. SAAR S.A, BP 1011, Douala ;
8. Saham Assurances S.A, BP 11 315 Douala ;
9. Chanas Assurances, BP : 109 Douala ;
10. PRO ASSUR S.A, BP : 5963 Douala ;
11. Zenithe Insurance, BP: 1 130 Yaoundé.



PIECE N°5 : GRILLE D'EVALUATION

PIECE N°	DESIGNATION	OUI	NON
A. PIECES ADMINISTRATIVES			
A.1	Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;		
A.2	Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;		
A.3	Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;		
A.4	Quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de F CFA Vingt-cinq mille Francs CFA (25 000) ;		
A.5	Attestation de Non Redevance en cours de validité ; délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.6	Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;		
A.7	Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;		
A.8	Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés du chef de centre des impôts du ressort en cours de validité ;		
A.9	Caution de soumission.		
RESULTAT			
B. EVALUATION TECHNIQUE			
		OUI	NON
PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE			
B.1	Présentation des documents lisibles, paginés et dans l'ordre demandé dans la Consultation		
REFERENCES DANS LES REALISATIONS SIMILAIRES			
B.2	Liste des références de l'entreprise dans les réalisations similaires assorties des contrats ou le certificat de bonne exécution (1ère et dernière page de chaque contrat) et des P.V. de réception correspondants (minimum acceptable 02 marchés sur les 05 dernières années).		
QUALITE DU PERSONNEL (minimum acceptable) :			
B.3	1 Chef d'équipe ayant le niveau de Technicien Supérieur de Génie Civil au moins, 05 ans d'expérience professionnelle ; 08 Employés ayant au moins 03 ans d'expérience professionnelle ; ➤ Un curriculum vitae de chaque membre d'équipe, daté et signé par l'intéressé ; ➤ Une copie certifiée conforme du diplôme exigé ; ➤ Une définition des affectations proposées à chaque membre d'équipe. NB : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont versées dans le Dossier.		
B.4	MOYENS LOGISTIQUES : minimum acceptable : Véhicule pick-up, bétonnière, Liste du petit matériel de chantier (brouette, pelles, pioche, seau etc. ...)		
NOTE TECHNIQUE			
CRITERES ELIMINATOIRES			
1	Dossier administratif incomplet		
2	Absence de Caution de soumission		
3	Pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres		
4	Fausse déclaration ou pièce falsifiée		
5	Non- satisfaction de 3/4 de oui des critères essentiels		
DECISION FINALE			

